

**DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Doc. EX.CL/1207(XXXVI)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité de l'ECOSOCC, des recommandations qu'il contient et de la capacité opérationnelle accrue du Secrétariat de l'ECOSOCC ainsi que du potentiel qu'il offre pour étendre la portée et l'impact de ses programmes;
2. **TOUT EN LES FÉLICITANT** de leur collaboration en cours visant à assurer la réussite du transfert du Secrétariat de l'ECOSOCC, **DEMANDE** à la République de Zambie et à la Commission de traiter rapidement l'ensemble des questions liées au à ce transfert afin de conclure le processus avant février 2021 ;
3. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente décision à la trente-septième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2020.